



## COMMUNAUTE DE COMMUNES DIEULEFIT-BOURDEAUX 8, rue GARDE DE DIEU 26220 DIEULEFIT

Pôle développement des Territoires

Bourg-lès-Valence, le 7 février 2025

**Réf**. PL

**Dossier suivi par :**Philippe LACOSTE
Tél.: 04.75.82.40.00

Siège Social

145 avenue Georges Brassens CS 30418 26504 Bourg-lès-Valence Cedex 04 75 82 40 00

Madame la Présidente,

Avis chambre d'agriculture

accueil@drome.chambagri.fr

J'ai bien reçu notification ce jour du projet de modification simplifiée n°1 du PLU de LA

BEGUDE DE MAZENC, et j'ai l'honneur de vous transmettre par la présente l'avis de la

chambre d'agriculture sur ce projet.

Objet : Projet modification simplifiée n°1 PLU LA BEGUDE DE MAZENC

Préalablement à l'engagement officiel de cette procédure, la commune de LA BEGUDE DE MAZENC a bien voulu organiser une visite de terrain en présence des représentants de la chambre d'agriculture et du service agricole de la DDT, afin de vérifier in situ que les bâtiments qu'elle souhaitait désigner comme pouvant changer de destination au titre de l'article L.151-11-I, 2° du code de l'urbanisme remplissaient bien les conditions visées à cet article, notamment celle de ne pas compromettre l'activité agricole. Cette visite a été effectuée le 25 juin 2024.

A réception de ce projet de modification simplifiée, nous constatons que les 8 bâtiments nouvellement désignés à ce titre et que les 3 bâtiments dont la désignation est modifiée correspondent tous à des bâtiments sur la désignation desquels notre compagnie consulaire avait émis un avis favorable lors de la visite de terrain du 25 juin. Dans ces conditions, je ne peux que confirmer ici l'avis favorable de la chambre

N'ayant pas de remarques à formuler sur l'autre point de ce projet de modification simplifiée,

d'agriculture au changement de destination de ces 11 bâtiments.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Etablissement public loi du 31/01/1924 Siret 182 610 01400025 APE 9411Z Le Président

Jean-Pierre ROYANNEZ